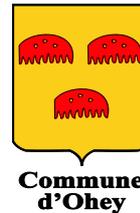


Formulaire 2
COMMANDE DE PLANTS DE HAIE ET D'ARBRES –
2024



A remettre à l'administration communale pour le 17 mai 2024 au plus tard

Par cette opération de distribution de plants de haie, la commune veut encourager les citoyens à participer au développement d'un réseau de haies diversifiées afin de contribuer au maintien de la biodiversité. Choisissez des haies naturelles et composées de différentes espèces. Inspirez-vous des conseils présents dans les brochures éditées par l'administration de la Région wallonne (en annexe ou sur demande à l'adresse suivante : ruth.oosterhof@ohey.be)

Les plants distribués ont deux ans et mesurent 50 cm environ.

Les plants de haie sont gratuits jusqu'à 100 plants. Au-delà, une participation financière de 0,10 euros est demandée par plant supplémentaire - avec un maximum de 200 plants (arbustes, arbres, petits fruits) par bénéficiaire (ménage). Leur octroi est soumis aux conditions reprises dans la convention de plantation ci-jointe. Les demandes sont acceptées dans les limites budgétaires et en fonction de leur intérêt biologique (diversité, originalité, etc.). L'accent est mis sur les plants de haies mellifères ! N'hésitez pas à vous tourner de préférence vers eux !

Les exigences à respecter

- Certaines espèces peuvent être utilisées comme haie d'arbustes ou comme de simples arbres. Si vous avez l'intention de les utiliser comme haie nous vous conseillons de les commander dans le tableau « arbustes » dans le cas contraire merci d'utiliser le tableau « arbres ».
- Le nombre minimum d'essences composant la haie d'arbustes est fixé à **trois espèces d'arbustes (répartition équitable de 30% entre les espèces)** uniformément réparties pour les raisons exposées ci-dessus à propos de la biodiversité : ce type de haie présente une plus grande diversité de feuillages, de fleurs et de fruits, offre une plus grande résistance aux maladies et possède un bien meilleur équilibre biologique. A l'exception des grands arbres, il est recommandé de planter chaque espèce par petits groupes de 3, 4 ou 5 pieds, de façon à permettre une bonne reprise malgré le voisinage d'une espèce à croissance plus rapide.
- Votre demande doit être limitée à **2 plants par mètre courant de haie d'arbustes** : vous pouvez planter votre haie d'arbustes sur un seul rang (**écartement entre plants de minimum 50 à 80 cm**) ou sur plusieurs rangs (**écartement entre plants de 1 m**) en quinconce.
- Les recommandations liées à **une haie basse taillée, une haie libre et une haie haute taillée** devront être respectées.
- Il vous est aussi demandé de prévoir une couverture du sol entre les plants pendant 2 ou 3 ans (broyat de branches, écorces...) afin d'éviter la concurrence des herbacées **sans utilisation d'herbicide** (ce qui n'aurait pas de sens dès lors que l'on désire favoriser la biodiversité).
- Pour les arbres, il est nécessaire de tenir compte, lors de votre plan de plantation de **l'écart minimal de 2 mètres** avec le terrain jouxtant s'il ne vous appartient pas, dans le cas **où vous ne l'utilisez pas en haie**.
- Pour les **petits fruits**, (framboisiers, groseilliers, ...) seuls **2 plants** seront donnés par variété étant donné que ceux-ci sont facilement multipliables.
- Si vous souhaitez intégrer des arbres dans votre haie d'arbustes, il est préférable de les espacer de **7 à 8m**.

Légende

* : Plantes d'intérêt apicole

+ : Tailler de façon à former une « tête »

Arbustes					
Nombre	Essence	Mellifère	Taille max.	Remarques	(Préférences) ou exigences
	<i>Aubépine à deux styles</i>	*	2 à 10 m	<i>Fruits rouges</i>	
	<i>Bourdaine</i>	*	1 à 5 m	<i>Baies appréciées des oiseaux</i>	
	<i>Charme</i>	+	25 m		
	<i>Cognassier</i>	*	4 à 6 m	<i>Fruits comestibles</i>	
	<i>Cornouiller mâle</i>	*	2 à 6 m	<i>Fruits comestibles</i>	<i>Sol calcaire</i>
	<i>Cornouiller sanguin</i>	*	1 à 2 m	<i>Aime la terre calcaire</i>	<i>(Sol calcaire)</i>
	<i>Erable champêtre</i>		10 m		<i>(Sol calcaire)</i>
	<i>Fusain</i>	*	2 à 6 m	<i>Baies appréciées des oiseaux, toxiques pour l'homme</i>	<i>(Sol calcaire)</i>
	<i>Griottier</i>	*	3 à 5 m	<i>Vertus médicinales, usages culinaires</i>	
	<i>Hêtre commun</i>		20 m		
	<i>Néflier</i>	*	4 à 6 m	<i>Fruits comestibles</i>	<i>Sol acide</i>
	<i>Noisetier</i>	*	4 à 6 m	<i>Fruits comestibles</i>	
	<i>Poirier sauvage</i>		20 m		
	<i>Pommier sauvage</i>		10 m		
	<i>Prunellier</i>	*	1,5 à 4 m	<i>Fruits comestibles</i>	
	<i>Saule des vanniers (saule têtard)</i>	+	3 m		<i>(Sol frais à humide)</i>
	<i>Sureau à grappes</i>	*	4 à 5 m	<i>Baies appréciées par les oiseaux</i>	
	<i>Sureau noir</i>	*	2 à 10 m	<i>Fruits comestibles</i>	
	<i>Viorne lantane</i>	*	1 à 3 m	<i>Fruits comestibles</i>	<i>Tous les sols secs</i>
	<i>Viorne orbier</i>	*	2 à 4 m		

Arbres					
Nombre	Essence	Mellifère	Taille max.	Remarques	(Préférences) ou exigences
	<i>Aulne glutineux</i>		12 m		<i>Sol frais à humide</i>
	<i>Charme</i>	+	25 m		
	<i>Chêne pédonculé</i>		35 m		
	<i>Chêne sessile</i>	+	40 m		
	<i>Erable champêtre</i>		10 m		<i>(Sol calcaire)</i>
	<i>Erable plane</i>		30 m		
	<i>Hêtre commun</i>		20 m		
	<i>Merisier</i>		25 m		
	<i>Poirier sauvage</i>		20 m		
	<i>Pommier sauvage</i>		10 m		
	<i>Sorbiers des oiseleurs</i>		15 m		<i>(Sol acide)</i>

Petits Fruits (Maximum 2 plants par variété)					
Nombre	Essence	Mellifère	Taille max.	Remarques	(Préférences) ou exigences
	<i>Framboisier rouge</i>	*	1,5-2 m	<i>Fruits comestibles</i>	<i>(Sol acide)</i>
	<i>Framboisier blanc</i>	*	1,5-2 m	<i>Fruits comestibles</i>	<i>(Sol acide)</i>
	<i>Framboisier remontant rouge</i>	*	1,5-2 m	<i>Fruits comestibles</i>	<i>(Sol acide)</i>
	<i>Framboisier remontant blanc</i>	*	1,5-2 m	<i>Fruits comestibles</i>	<i>(Sol calcaire) (sol frais à humide)</i>
	<i>Groseillier cassis</i>	*	1,5-2 m	<i>Fruits comestibles</i>	<i>Sol frais à humide</i>
	<i>Groseiller à grappes rouge</i>	*	1,5-2 m	<i>Fruits comestibles</i>	<i>Sol frais à humide</i>
	<i>Groseillier à grappes blanc</i>	*	1,5-2 m	<i>Fruits comestibles</i>	<i>(Sol calcaire) (sol frais à humide)</i>

	← Total (Arbustes / Arbres / Petits fruits)
--	--

Si total dépassant 100 plants avec un maximum de 200 plants (arbustes, arbres, petits fruits) par bénéficiaire (ménage).

(Total moins 100)				=		Montant total
		x 0,10€				

Je verse **après acceptation du dossier** cette somme sur le compte n° **BE62 0910 0053 6761** avant le 15/08/2024 avec en communication : « DISTRIBUTION 2024 + NOM »

NOM, DATE ET SIGNATURE :

.....

.....

.....

- N.B. :**
- Avant de transmettre votre commande, faites une copie de ce formulaire et conservez-la soigneusement.
 - N'oubliez pas de remplir/signer :
 - le formulaire 1 (coordonnées et plan de votre projet),
 - le formulaire 3 (si commande éventuelle)
 - la convention de plantation,
 - l'accord de diffusion des données personnelles.

Annexe : Sites pour mieux planter votre haie ou vos arbres fruitiers

<http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/guide-haies.pdf>

<http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/haies-pour-demain.pdf>

<http://mahaie.be/>

<http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/a5-brochure-haies-particulier-032021-web.pdf>